



AUTORISATION SPECIALE MODIFICATIVE

ARRETE N° DIR-I-2023-059 PORTANT SUR LA MANIFESTATION SPORTIVE « SAINT JO TRAIL D2 RIVIERES » DU 08 AVRIL 2023

Nom du projet : PNRUN – Saint Jo Trail D2 Rivières – SPAC 2S
Numéro de dossier : DIR/AD/2023/059
Pétitionnaire : Marie-Marthe TURPIN
Adresse du pétitionnaire : 9, Augustin Mondon 97480 Saint-Joseph
Localisation : Communes de Saint-Joseph, du Tampon et de Sainte-Rose

Le Directeur de l'établissement public Parc national de La Réunion,

Vu le Code l'environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants et R.331-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion ;
Vu le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la Charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur de Parc national définies à l'annexe 1.1 de la Charte du Parc national ;
Vu l'arrêté ministériel du 9 mai 2017 portant nomination du directeur de l'Établissement public du Parc national de La Réunion ;
Vu l'autorisation initiale délivrée par arrêté n°DIR-I-2023-023 délivrée le 14 février 2023 par Monsieur le directeur du Parc national concernant la manifestation sportive « Trail des 2 Rivières » du 08 avril 2023.
Vu les éléments complémentaires transmis par l'association SPAC 2S, en date du 13 mars 2023, réceptionnée par le Parc national de La Réunion le 14 mars 2023 et relatif au dossier n° DIR/AD/2023/059 ;

Considérant que la manifestation publique objet de la demande, localisée sur les communes de Saint-Joseph, du Tampon et de Sainte-Rose, traverse le cœur du Parc national de La Réunion ;
Considérant que les impacts sur le milieu naturel de la manifestation publique, objet de la demande, sont maîtrisés ;
Considérant que l'augmentation du nombre de participants n'entraîne pas d'impact supplémentaire non maîtrisé ;
Considérant, la nécessité d'encadrer les manifestations publiques pour garantir leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du cœur et garantir la conservation du caractère de celui-ci ;



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de La Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc National de La Réunion
258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes
Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39
www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr

AUTORISE

Article 1 : Objet

L'article 1 de l'autorisation délivrée par arrêté n° DIR-I-2023/023 est ainsi modifié :

Le nombre maximum de participants autorisés est de 700.

L'ensemble des autres dispositions de l'autorisation délivrée par arrêté n° DIR-I-2023/023 demeure applicable.

Article 2 : Mesures de contrôle

La mise en œuvre de la présente autorisation peut faire l'objet de contrôles dans les conditions mentionnées aux articles L. 170-1 et suivants du Code de l'environnement, notamment par les agents de l'établissement public du Parc national de La Réunion.

Article 3 : Voies et délais de recours

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

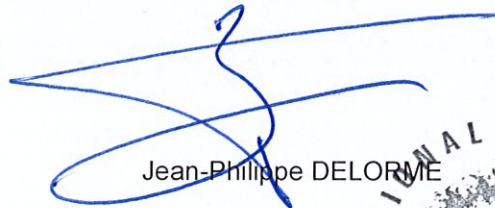
Article 4 : Publication

La présente autorisation est notifiée et publiée pour l'information des tiers au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion (<http://www.reunion-parcnational.fr/fr/raa>).

Fait à la Plaine-des-Palmistes, le

20 MARS 2023

Le Directeur


Jean-Philippe DELORME



Diffusion :

- ONF
- Département
- Communes Saint-Joseph, du Tampon et de Sainte-Rose
- Secteur Sud/Est du Parc national de La Réunion
- Sous-Préfecture Saint-Benoit



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr